

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon
5000 NAMUR

Agréée par la Région wallonne
pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par Monsieur le Bourgmestre Josy Arens, Bourgmestre de la commune de Attert;

L'autorisation	N°ECP038
Est délivrée à	Fabian Vandermeeren
Domicilié	Voie des champs mêlés 65, 6717 Post
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	« Thillen Weyer », situé latitude 49,75693 ° – longitude 5,7452 ° à 6717 Post
Superficie	1.15 hectares
Capacité maximale autorisée par le label	58 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 29/06/2027

Le 30/06/2022

Amélie Collard
Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps